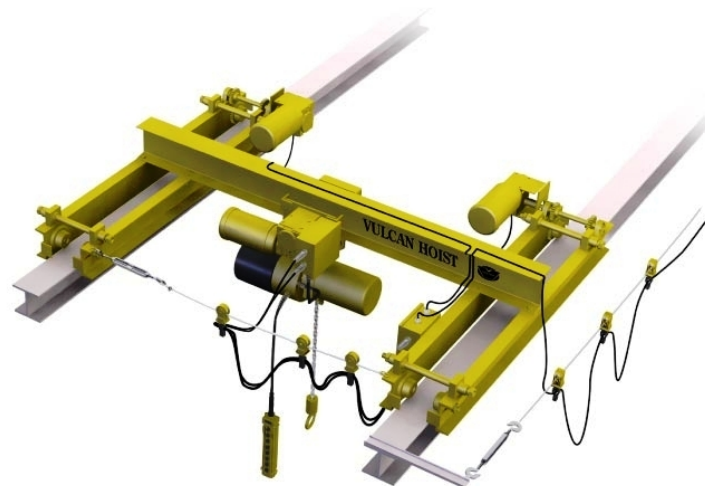


Objectifs

A l'issue du stage les stagiaires seront capables de conduire, de prendre et de déposer une charge au sol en sécurité suivant la réglementation en vigueur.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer un avis nécessaire au chef d'entreprise pour fournir une autorisation de conduite (Art R4323 du code du travail).



Public concerné

Tous les personnels d'entreprises devant conduire et utiliser un pont roulant à commande du sol pour réaliser leurs travaux.

Personnel justifiant d'une pratique régulière.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et application pratique sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité liées à la pratique du pont roulant.

Programme

1. Les risques liés à la conduite des ponts roulants.
2. la connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
3. les dispositifs de sécurités
4. Les vérifications de prise et de fin de poste.
5. Les règles de circulations en sécurité.
6. Les règles de prise et de dépose de charges
7. Les notions d'élingage de charges et gestes de commandement.
8. les règles pour arrêter le balancement de charges élinguées
9. Mise en application pratique sur site

Organisation

Matériel : Ponts roulants de l'entreprise.

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : 7 heures (1 jour).

Horaires : Adaptés à l'entreprise.